



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

ASPAM

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ASPAM
LE MOT DU PRÉSIDENT
Article publié dans la REVUE HISTORIQUE
NEUCHÂTELOISE, N° 4, 2014

L'ASPAM a été fondée en 1963. Pour célébrer son 50^{ème} anniversaire, l'ASPAM s'est présentée au public sous les auspices du Club 44. Ce fut une occasion d'évoquer l'histoire de l'ASPAM et la problématique de la protection du patrimoine rural, avec les contributions de M. Jacques Bujard, conservateur des monuments et sites, de M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte communal délégué à la protection du patrimoine et de M. Lucien Tissot, président de l'ASPAM. Le présent numéro de la Revue Historique Neuchâteloise fait suite aux exposés des prénommés.

Pourquoi l'ASPAM ?

L'ASPAM a pour but la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises. En fait, l'ASPAM a déployé principalement son activité pour la sauvegarde des fermes construites du XVI^e siècle au XVIII^e siècle de la région de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de la Sagne.

L'ASPAM a été constituée pour faire prendre conscience de l'intérêt du patrimoine rural des Montagnes neuchâteloises, pour le faire reconnaître et le défendre de l'ignorance ou même du mépris dont il était victime. Les transformations malheureuses de fermes se multipliaient, quand ce n'était leur démolition du fait de la pression urbaine et de son bras armé, la pelle mécanique. L'ASPAM a réagi en se battant en priorité pour le sauvetage des fermes de La Chaux-de-Fonds qui étaient les plus menacées par l'expansion de la ville.

Qu'a fait l'ASPAM ? Bilan d'un demi-siècle d'activité

A ses débuts, l'ASPAM a dû faire montre de pugnacité par ses actions concrètes, les chantiers qu'elle a menés avec le concours de ses membres, de collégiens, de civilistes et d'artisans, parfois dans l'urgence et l'illicéité, souvent au mépris des mesures de sécurité aujourd'hui les plus incontournables et par ses multiples interventions juridiques et politiques.

L'ASPAM a suscité un mouvement populaire de défense du patrimoine des Montagnes, les fermes construites dès le XVI^e siècle pour les plus anciennes, en organisant non seulement des chantiers de patrimoine, mais aussi des visites de fermes auxquelles ont participé des centaines de personnes et en soutenant très activement le Musée Paysan et Artisanal de La Chaux-de-Fonds, réalisation phare de ce mouvement.

L'ASPAM s'est fait entendre des politiciens communaux et cantonaux, ainsi qu'à la commission cantonale des monuments et sites.

La presse régionale a soutenu régulièrement les activités de l'ASPAM.

L'une des premières et non des moindres a été d'établir, avec le concours de ses membres, l'inventaire des fermes anciennes du territoire communal de La Chaux-de-Fonds en vue du classement des plus intéressantes ou de certains de leurs éléments.

L'ASPAM a engagé « la bataille des fermes » et peut se flatter de plusieurs sauvetages, soit celui de la ferme du Musée Paysan et Artisanal qui devait être démolie, des façades des maisons de Carouge de la Bonne

Fontaine récupérées lors de leur démolition et remontées en façades nord et sud de la maison pour personnes âgées construites à l'est du Musée Paysan, la ferme du Cernil des Arbres, la Combeta, la ferme de la Recorne déplacée au Musée en plein air de Ballenberg, la ferme des Brandt, la ferme Eplatures 75, le dégagement au sud de la ferme Nord 110 et actuellement la ferme Droz-dit-Busset. L'ASPAM a en outre participé à plusieurs sauvetages tels celui de la Maison Pierre Sandoz (le restaurant de La Cheminée), du Grand-Cachot-de-Vent à la Chaux-du-Milieu, de la Bourdonnière au Locle, de la ferme Eplatures-Grise 16 de Greubel Forsey SA, de la Maison Carrée du Valanvron, etc., sans parler de toutes les fermes où l'ASPAM est intervenue pour en obtenir le classement ou pour prévenir des mutilations, ou encore pour soutenir les efforts de nombreux particuliers désireux de restaurer correctement leur ferme¹.

Pour l'ASPAM, les sauvetages les plus marquants sont ceux :

1. de la ferme du Musée Paysan et Artisanal et de la Combeta ;



Musée Paysan



La Combeta

2. de la ferme de Charrière 91, le restaurant de La Cheminée,



3. de la ferme de la Recorne déplacée au Ballenberg ;



¹ Voir le site de l'ASPAM www.aspam.ch.

4. de la ferme des Brandt ;



5. de la ferme Droz-dit-Busset, qui est en cours.



Mais la « bataille » n'est pas terminée. D'autres objets doivent être préservés tels la ferme du Gros Plâne aux Eplatures, celle du Creux des Olives, celle du Chemin Blanc, etc.

L'ASPAM a contribué à sensibiliser le public et les autorités au patrimoine rural de la région en leur ouvrant les portes de plusieurs de nos « monuments » et en démontrant que leur restauration est possible, même si la plupart des fermes qu'il faut protéger sont aujourd'hui dans un état de délabrement avancé qui dissuaderait les moins avertis d'entreprendre quoi que ce soit pour éviter la démolition ou la ruine.

L'ASPAM a donc atteint une partie de ses objectifs.

Evolution du rôle de l'ASPAM

En 50 ans, le rôle de l'ASPAM s'est modifié, comme le contexte de son activité.

Des historiens, des archéologues, des ethnologues professionnels sont venus à la rescousse de notre Association de miliciens pour étudier et faire connaître notre patrimoine rural, après la publication en 1968 de l'ouvrage « Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel », tome III, de l'archiviste cantonal Jean Courvoisier sur les fermes du district de La Chaux-de-Fonds qui cite quelques études les concernant dont le No 25 de 1963 de la Revue Neuchâteloise « Les fermes des Montagnes neuchâteloises » de A. Ischer, F. Loew et A. Tissot (note 1, p. 360 et 361) et après la publication en 1981 par le Musée Paysan de la plaquette « Construction de la ferme dans les Montagnes neuchâteloises au XVII^e siècle » et en 1985 par l'ASPAM de la plaquette « Vingt ans d'ASPAM, Musée Paysan, Revivre nos fermes », rédigée pour l'essentiel par son président, André Tissot. Il est fait référence en particulier à l'ouvrage remarquable de M. Raoul Cop publié en 1995 « La ferme des Montagnes neuchâteloises » et à « Les maisons rurales du

canton de Neuchâtel » édité en 2010 par les Editions G d'Encre et la Société suisse des traditions populaires.

Le patrimoine a fait l'objet d'inventaires officiels.

La LAT devrait permettre de protéger plus efficacement le patrimoine rural².

Le service cantonal des monuments et sites s'est étoffé et s'occupe sérieusement du patrimoine rural et de sa protection qu'il encourage par des subventions.

La Commission cantonale des monuments et sites (désormais Commission cantonale des biens culturels) a proposé de nombreux classements. Le patrimoine rural n'est plus négligé au bénéfice des églises et des châteaux.

Patrimoine Suisse, qui entretient des contacts étroits avec l'ASPAM et qui a l'avantage d'avoir la qualité pour agir en procédure administrative, surveille attentivement le patrimoine régional.

Plusieurs fondations ou associations proches de l'ASPAM se sont vouées à la sauvegarde de fermes ou de maisons, comme la ferme du Grand-Cachot-de-Vent, la Bourdonnière, la Maison Pierre Sandoz (le restaurant de La Cheminée), la ferme Robert, l'Ancien-Manège, le Petit Paris, etc.

En bref, une heureuse émulation s'est manifestée dans le domaine d'activité de l'ASPAM dont plusieurs fonctions sont désormais assumées par les services publics avec lesquels l'ASPAM entretient des relations positives.

Il convient de relever qu'avec le changement d'attitude du public et des politiques à l'égard du patrimoine rural, la pression urbaine, qui avait provoqué de nombreuses démolitions, s'est calmée, comme si la Ville s'était habituée à incorporer d'anciennes fermes qui honorent son passé et donnent la mesure de son développement industriel.

L'ASPAM a largement contribué à cette évolution par ses réalisations ou celles auxquelles elle a participé, qui se situent presque toutes dans le périmètre urbain où l'ASPAM est entrée dans une phase de consolidation de ses activités par l'acquisition et la restauration de la ferme des Brandt et de la Ferme Droz-dit-Busset.

Le système de l'ASPAM

L'ASPAM s'est rendue à l'évidence que pour sauver une ferme digne d'intérêt et l'ouvrir au public, il faut lui trouver une nouvelle affectation qui permette le financement de son acquisition et de sa restauration par un propriétaire capable et soucieux de la préserver et de prendre le risque et la responsabilité de l'opération.

En milieu urbain, les possibilités de nouvelles affectations vont de l'ouverture d'un musée, à celles de restaurants, de lieux de rencontres ou de maisons de vacances à louer.

Au vu de ces perspectives limitées d'utilisation et des charges qu'elles impliquent, le propriétaire idéal, qui soit motivé par l'intérêt public, ne pourrait être qu'un mécène, mais ils sont rares, ou une collectivité publique, mais leurs moyens sont limités. Restait la solution du propriétaire soutenu par les pouvoirs publics et par un mécène qu'a adoptée l'ASPAM qui a acquis, restauré et ouvert la ferme des Brandt au moyen de ses fonds propres, de subventions de tous les niveaux et du soutien financier de la Fondation de la Maison Pierre Sandoz qui disposait de moyens financiers après avoir restauré et vendu sa ferme, le restaurant de La Cheminée, à ses exploitants. L'ASPAM a réitéré dans le rôle de propriétaire superficiaire avec la ferme Droz-dit-Busset que la Commune lui a cédée et qui sera restaurée, aux moyens de ses fonds propres provenant pour partie de la location de la ferme des Brandt, d'un nouveau soutien de la Fondation Pierre Sandoz et de crédits hypothécaires garantis par la ferme des Brandt qui était franche d'hypothèque et la ferme Droz-dit-Busset, et enfin d'une subvention cantonale.

L'ASPAM peut se charger de ces travaux grâce au concours d'une équipe d'artisans restaurateurs qui s'est formée au fil du temps et de nombreux chantiers. Le recours aux services de professionnels est devenu

² Voir l'article de Mme Nathalie Tissot « Patrimoine rural des Montagnes neuchâteloises – Changement d'affectation, transformations, installations solaires ».

obligatoire tant le domaine du bâtiment est réglementé, sécurisé et surveillé. Il n'y a plus guère de place pour les bonnes volontés des chantiers de patrimoine.

Le système de l'ASPAM d'acquisitions successives de fermes intéressantes, de leur restauration et de leur financement est probablement le mieux adapté, mais sa mise en œuvre s'inscrit dans la durée, se limite à des opérations successives très astreignantes pour la petite équipe qui assume la responsabilité des démarches administratives, des travaux, du financement et finalement de l'exploitation. Les résultats obtenus risquent de l'être aux dépens des activités associatives de l'ASPAM qui manque de pédagogues, de conférenciers, d'historiens et d'animateurs...

Quel est le patrimoine rural le plus menacé ?

Aujourd'hui, ce sont les anciennes fermes de la zone rurale qui sont le plus en péril. Elles ont perdu leur vocation agricole parce que trop petites et inadaptées aux normes actuelles. Certains propriétaires préfèrent les laisser tomber en ruine et refusent de les vendre même si elles présentent des éléments patrimoniaux qu'il faudrait sauvegarder. Elles risquent aussi d'être rudement transformées pour servir d'habitat aux agriculteurs, vu qu'elles ne peuvent plus abriter le bétail, ce qui ne va pas sans la perte d'éléments patrimoniaux intéressants pour un peu de confort légitime. Ou pire encore, comme certains agriculteurs ont compris que leurs fermes sont « sans prix » (du point de vue patrimonial !), ils en veulent des montants exorbitants que seuls peuvent verser des citadins nantis, souvent des industriels, pour les transformer en villas correspondant à leur standing, le tout confort à la campagne. Elles sont alors dépecées et vidées pour satisfaire aux besoins d'espace, de lumière, de confort et aux normes d'isolation, de chauffage, de sanitaire, etc., sans compter les adjonctions de lucarnes, de fenêtres, de baies vitrées, de garages, de jacuzzis, de piscines, de haies de thuyas, etc., sans parler du saccage de leur environnement sacrifié à de jolis gazons...

Les classements, même partiels, l'application de la LAT et la vigilance administrative devraient permettre de conjurer ces risques de déprédation, ces excès de l'exercice du droit de propriété. Lorsqu'une ferme intéressante est menacée de ruine et que le propriétaire est intraitable, l'expropriation devrait pouvoir intervenir comme dernier recours, le dialogue et la recherche de solutions consensuelles avec les propriétaires devant toujours être préférés.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que le sauvetage de ces petites fermes passe par une nouvelle affectation et que pratiquement la plus naturelle est celle de l'habitation. Trop de rigueur dans l'octroi des permis de construction pourrait avoir pour effet pervers la multiplication des ruines qui n'est pas un objectif souhaitable, même si certains sont opposés à l'établissement de citadins à la campagne. L'avenir de ces fermes est entre les mains de nos autorités politiques, administratives et judiciaires. L'ASPAM continuera pour sa part à veiller sur ce patrimoine, à rechercher le contact avec les propriétaires des fermes en danger et à épauler ceux qui les restaurent. C'est un rôle discret mais nécessaire.

Motivation de l'ASPAM

L'ASPAM a réuni, dès les années 1960, des « indignés » que révoltaient les insultes faites à notre patrimoine rural par l'urbanisation galopante et brutale. Ces « indignés » cultivaient le souvenir de leurs origines, de leur attachement à la terre. Ils avaient fait les foins, du bois, des jardins, tiré des pommes de terre, taillé et greffé des arbres, récolté des fruits, ils avaient connu le plan Wahlen et même s'ils n'étaient plus paysans, ils étaient citadins d'une ville encore rurale. Ils voyaient en nos fermes un des éléments les plus significatifs de notre patrimoine ancré dans l'âme populaire. Les fermes étaient comme un miroir reflétant les vertus des Montagnons, de leurs aïeux ; elles disaient l'effort, la tenacité, la prévoyance, la simplicité, à l'image du pays... Elles étaient un peu l'héritage des pères, des générations disparues, d'un pays tel qu'ils l'avaient façonné. Cette motivation tenait de l'assimilation identitaire aux anciens et à leurs œuvres, d'une sorte de piété filiale, du respect et de la fierté d'être du Haut...

Les chantres de notre région ne sont plus et leur atavisme habite moins les nouvelles générations qui ont grandi dans un milieu urbain devenu très citadin et cosmopolite, à l'époque de la mobilité et des nouveaux moyens de communication.

L'ASPAM n'est pas une association formée d'historiens, de sociologues, d'archéologues, d'ethnologues, de géographes, etc., dont les membres, suivant leur formation et leur spécialité, pourraient motiver son activité.

Les membres de l'ASPAM aiment tout simplement les vieilles fermes et leur environnement poétique, inscrites dans leur paysage, défriché par ceux qui les ont construites. On a la chance d'avoir encore des témoins de la colonisation du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle, alors qu'à notre frontière les guerres les ont ravagés. L'ASPAM est parfaitement consciente que « tout passe, l'espace efface le temps », que les vagues des grandes invasions n'ont laissé que quelques vestiges des empires qu'elles ont submergés. Aussi, n'a-t-elle pas la folle ambition de tout protéger pour l'éternité. Mais elle croit qu'il vaut la peine de défendre pour quelques générations encore le souvenir d'une épopée, celle de la naissance d'un paysage et de son habitat. Elle sait qu'il faut le faire avec discernement, que l'ancienneté d'une ferme ne suffit pas à justifier son sauvetage, qu'elle doit présenter d'autres qualités architecturales et de réalisation qui caractérisent notre patrimoine et en font sa richesse. Mais elle sait aussi que ce qui est ancien est souvent beau parce qu'autrefois le travail manuel était élevé à la hauteur d'un art soumis à un ensemble de règles et d'exigences de style. Savoir reconnaître et respecter la beauté de l'ouvrage ne revient pas à esthétiser systématiquement l'ancien.

Nos fermes représentent une étape dans la relation avec la nature. Y vivre un moment, étudier leur mode de construction et de fonctionnement permet de réaliser la distance sidérale qui nous a séparés de la nature en l'espace d'une centaine d'années. Sans être nostalgique d'époques révolues souvent plus atroces que bucoliques, sans être réactionnaire, on peut légitimement vouloir sauvegarder ces fermes qui, mieux qu'un livre, racontent l'histoire vivante de notre région.

A ce propos, il n'est pas inutile de relever que les membres fondateurs de l'ASPAM étaient pour la plupart des adeptes du progrès auquel ils croyaient fermement et s'y dévouaient civiquement. Alors qu'aujourd'hui on est quelque peu désabusé face au développement qui doit être durable et à la croissance qui doit être contrôlée, on devrait être plus sensibles encore au charme de nos anciennes fermes.

Elles s'épanouissent lorsqu'elles sont épaulées d'érables et de frênes musclés intemporels ou qu'elles s'ouvrent sur un verger malmené ou encore qu'elles se découpent en clair sur l'horizon d'une barre de sapins. Leur poésie est relevée par la ceinture d'un mur de pierres ébréché, par les restes d'une chèvre, de sa pompe et de son bassin, par le tapis d'herbe tendu jusqu'à leur entrée ou par quelque remise un peu bancal devenue grise avec le temps. Un peu d'abandon pimente leur apprêt. Elles ne sont pas finies. Elles sont inscrites sur le fil du temps.

Conclusions

Point n'est besoin de justifier nos sentiments devant ces modestes monuments pour vouloir les préserver, dans leur environnement, des injures du temps, du matérialisme, de l'insensibilité, de l'inculture et de ses trop gros moyens financiers. Soyons donc vigilants, audacieux, combatifs et persévérants, pour défendre la poésie de notre région !